



LA STRATEGIE DU CLUSTER PROTECTION MALI

Mars 2017

I. Contexte socio-politique et sécuritaire

Le Mali est confronté depuis janvier 2012 à une profonde crise politique et sécuritaire ayant de graves conséquences sur le respect des droits de l'homme ainsi que sur le tissu socio-économique. Cette crise est récurrente depuis l'indépendance et trouve sa source, notamment, dans la faible représentation des institutions de l'État au nord, la fragile cohésion sociale inter et intra-communautaire, les effets des conditions environnementales, climatiques et les chocs économique

En 2012, ce contexte préalablement fragile s'est vu fortement affaibli suite à l'occupation des régions du nord par les groupes armés (MNLA, AQMI, MUJAO)¹ et l'instabilité politique due au coup d'état militaire. Les graves violations des droits humains commis par les groupes armés dans ces régions ont eu pour conséquence la détérioration de la situation sécuritaire, de protection et humanitaire, du tissu socio-économique et occasionné le déplacement forcé et massif des populations à l'intérieur et à l'extérieur du Mali.

En Janvier 2013, l'intervention des forces armées françaises de l'opération Serval avec l'appui des forces armées maliennes (FAMA) et des forces africaines dans le cadre de la Mission Internationale de Soutien au Mali ((MISMA), a permis de limiter l'avancée des islamistes et d'améliorer l'accès aux régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal). Depuis lors, la situation a considérablement évolué avec des développements majeurs tant sur le plan politique, sécuritaire et humanitaire:

- La signature de l'Accord Préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali le 28 juin 2013 à Ouagadougou/Burkina Faso ;
- La tenue des élections présidentielle et législatives (11 aout 2013) avec la mise en place de l'assemblée nationale ;
- Le déploiement de la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) débuté en juillet 2013 ;
- La signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger parachevé le 20 juin 2015;
- Le retour progressif mais très lent de l'administration au Nord et au centre et le disfonctionnement de plusieurs services de base (santé, éducation, justice, terre et biens, etc...) ;
- Le retour important des personnes déplacées internes depuis fin 2013 et le rapatriement progressif de réfugiés maliens
- La tenue des élections communales le 20 novembre 2016 à l'exception de certaines localités du nord et du centre
- Le processus de mise en place des autorités intérimaires à Kidal, Gao, Menaka, Tombouctou et Taoudéni comme convenus dans l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali
- La mise en place graduelle du MOC (Mécanisme Opérationnel de Coordination) pour assurer la sécurité dans les villes principales du nord avant de s'élargir
- La création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation par l'Assemblée Nationale en mars 2014

En dépit de ces avancées enregistrées ces quatre dernières années, la situation sécuritaire demeure toujours instable et imprévisible surtout dans les régions du nord et du centre où certaines localités échappent encore au contrôle de l'Etat. Dans ces régions, les groupes armés et radicaux ainsi que les bandits sont très actifs et la menace terroriste plus pressante. Les menaces et incidents suivants sont régulièrement enregistrés :

- Les attaques contre les positions de l'armée malienne et des forces internationales par des groupes terroristes et armés

¹ MNLA : Mouvement National pour la Libération de l'Azawad ; AQMI : Al-Qaïda au Maghreb islamique ; MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest.

- Les tensions et violences inter-intracommunautaires exacerbées par les activités des groupes armés et la circulation d'armes légères et de petits calibres,
- La prolifération des armes, munitions et la libre circulation d'hommes armés au nord et au centre, etc.
- Les incidents sécuritaires et de protection isolés et/ ou sporadiques (banditisme et attaques contre les civils, victimes de mines et engins explosifs ou restes explosifs de guerre, braquage, enlèvement, arrestation et détention arbitraire, extorsion de biens, meurtre, vol, viol, coups et blessures et autres forfaitures).

Le retard accusé dans la mise en œuvre effective de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali parachevé en juin 2015, et dans le processus de DDR contribue à la persistance de l'instabilité sécuritaire dans les régions de Kidal, Gao, Menaka, Tombouctou et Mopti. Cette instabilité limite l'accès humanitaire et aggrave les conditions de protection des populations affectées.

II. Le concept de protection

Le cluster protection élabore cette stratégie en se fondant sur la définition de la protection fournie par l'IASC (Inter-Agency Standing Committee) en 1999: "Le concept de protection comprend toutes les activités tendant à obtenir le respect absolu des droits des individus, conformément à la lettre et à l'esprit des sources pertinentes du droit (droits de l'homme, droit international humanitaire et droit des réfugiés). Les organisations des droits de l'homme et les organisations humanitaires doivent conduire ces activités de manière impartiale, sans discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue ou le genre."

Le cluster protection est également guidé par les principes, conclusions et études pertinents notamment, les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, la convention de l'Union Africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (la convention de Kampala), les principes opérationnels de l'IASC, etc. La protection humanitaire tente donc de préserver la sécurité, la dignité et l'intégrité des populations vulnérables affectées par la crise, à travers des interventions fondées sur le droit, en impliquant et soutenant les autorités, et responsabilisant les communautés affectées.

Les interventions de protection ont pour objectif de mettre fin aux violences et phénomènes d'abus (action réactive), de restaurer la dignité, de fournir une assistance réparatrice, de soutenir les personnes vivant avec les effets des violations (action réparatrice), et de créer un environnement qui permet le respect des droits, prévient et transforme les causes des abus (construction de l'environnement favorable de protection).

III. L'accès humanitaire

En dépit de la présence de la MINUSMA, de l'Opération Barkhane, des Forces Armées Maliennes (FAMA) et de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la majeure partie des zones d'intervention humanitaires dans le nord et le centre du Mali se trouve dans une situation sécuritaire très volatile en raison du manque de restauration de l'état dans certaines zones du nord et du centre, ainsi que notamment de la présence continue des groupes et bandits armés, de l'extrémisme religieux, de la menace terroriste et de la présence des mines et des engins explosifs improvisés. Ceci constitue une préoccupation majeure pour les acteurs humanitaires, pour le maintien de l'accès à l'espace humanitaire, pour un environnement protecteur satisfaisant et pour la délivrance de l'assistance.

Ainsi, de janvier à décembre 2016, 68 contraintes² d'accès essentiellement des attaques contre le personnel, les biens et les infrastructures humanitaires ont été enregistrées dans les régions du nord et du centre. Ces contraintes se sont traduites souvent par des attaques directes contre les acteurs humanitaires, les pillages de biens, les vols de véhicules, motos (utilisés notamment pour assurer les cliniques mobiles et les braquages).

² https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/humanitarian_access_2016_janvier-decembre_fr_0.pdf

Toutefois, les ONGs nationales et internationales s'efforcent de fournir directement l'assistance ou par le biais des réseaux nationaux et d'organisations de la société.

En 2016, 66 acteurs de protection dont 23 nationaux étaient présents dans les régions du nord et du centre avec un accès limité à certaines localités et/ ou interrompu par moment pour des raisons liées au faible financement du secteur (6% des fonds requis pour le HRP 2016), aux contraintes logistiques, physiques et /ou sécuritaires. Dans la région de Gao, 4 projets de VBG (IRC, GREFFA, WILDAF, AJM) ont été fermés par manque de financement en mars 2016; 3 projets (FCI/MSH, APDF, ODI SAHEL) dans la région de Mopti pendant la même période et 2 projets (ODEF, AJM) de prise en charge des survivants(es) de VBG interrompu à Tombouctou en avril 2016 par manque de financement³.

IV. Analyse de la situation de protection

La capacité de l'Etat malien et des structures locales à fournir une protection fiable à la population civile et un accès adéquat aux services sociaux de base, en particulier dans la majeure partie des régions de Kidal, Ménaka, Taoudéni, Tombouctou, Mopti et Gao est entravée par la persistance de la crise politique et humanitaire, la présence limitée de l'état et l'insécurité dans ces régions.

Bien que des efforts louables soient consentis ces quatre dernières années par le gouvernement et ses partenaires pour la protection et l'assistance aux populations affectées par la crise, un nombre important de personnes vulnérables est encore dans le besoin de protection physique et légale (environ 592 000 individus)⁴. Le sous financement des activités de protection (30% de financement reçu le HRP en 2014, 11% en 2015 et Seulement 6% 2016,)⁵ a également contribué à la fragilisation de l'intervention des acteurs humanitaires de protection.

1. Mouvement de population

A la date du 31 janvier 2017, la Commission Mouvement de Population a comptabilisé le retour de 543 605⁶ personnes dont 487 011 personnes déplacées internes retournées et 56 594 rapatriées en provenance des pays d'asile. Toutefois, 139 795 maliens sont encore réfugiés au Niger, en Mauritanie et au Burkina Faso. En date du 28 février, 45 766⁷ personnes sont encore recensées déplacées à l'intérieur du Mali et principalement dans les centres urbains des régions de Ménaka, Ségou, Tombouctou et Gao. Or, certaines de ces localités sont également considérées comme les zones de retour des déplacés internes mais aussi des réfugiés.

En outre, il a été enregistré en 2016, des déplacements forcés temporaires de populations à l'intérieur du pays (très souvent sur courtes durées) ainsi que de nouvelles demandes d'asile dans les pays voisins en raison notamment des affrontements entre les groupes armés et des conflits inter communautaires malgré le peu de présence de l'appareil étatique

Une enquête réalisée en avril 2016 par la DNDS et OIM auprès de 10% de la population déplacée forcée montre que 55,2% souhaitent retourner dans leur localité d'origine tandis que 43,2% déclare ne pas être prêt pour cause d'insécurité et de manque de moyen de subsistance.

³ Mali- Rapport Mensuel Juillet 2016, Lutte contre les violences basées sur le Genre

⁴ Plan de Réponses Humanitaires Mali – 2017 (ochamali@un.org<http://mali.humanitarianresponse.info>)

⁵ Financial Tracking Service (<https://ftsarchive.unocha.org/>)

⁶ Rapport DTM Janvier 2017

⁷ Rapport TDT Février 2017

2. Les risques de protection

En général les risques de protection auxquels les personnes vivant dans le nord et le centre du Mali sont confrontées se caractérisent par la menace à la vie, à la sécurité et à la sûreté, la menace à la liberté et à la libre circulation, la présence de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés, la prolifération des armes légères et des munitions, les violences liées au genre et au sexe, l'enrôlement des enfants par les groupes armés et autres violations des droits des enfants, les difficultés d'accès à la justice, aux documents d'état civil et aux autres biens et services de base (moyens de subsistance, terres, etc.)

- Menace à la vie, à la sécurité et à la sûreté

La population vivant au nord et au centre, y compris les personnes déplacées internes, retournées et rapatriées, est confrontée à des menaces graves affectant son droit à la vie, la sûreté et la sécurité. Ces menaces sont d'avantage accrues par la prolifération des armes et munitions, l'activisme des hommes et groupes armés, y compris les menaces terroristes, mais aussi et surtout la recrudescence des tensions inter et intra-communautaires dans des zones où le retour des instances de l'état est faible. Elles affectent la liberté de mouvement et la prise de décision des personnes déplacées forcées quant à leur réintégration durable dans leurs localités d'origine ou de leur choix. Il s'agit en particulier, de meurtre, assassinat, agression physique ou coups et blessures, torture ou traitement cruel, et autres outrages à la dignité de la personne, violence sexuelle et/ou liée au genre dont le viol et l'agression, l'exploitation sexuelle, y compris la prostitution et les rapports forcés en échange d'aide, les grossesses précoces ou forcées, enlèvement, déplacement forcé, harcèlement, intimidation et contrainte ; destruction des moyens de subsistance et des biens dont les terres, les champs, les vols de véhicules, motos, bétails et autres biens, le cambriolage, le pillage, l'exploitation, l'obstruction de l'action de l'état et d'aide humanitaire.

Enfin, d'autres formes de menaces infligées aux civils par les groupes extrémistes sont les attaques directes ou indiscriminées contre des civils considérés comme informateurs des forces maliennes ou étrangères et/ ou des communautés humanitaires dans les régions du nord et du centre ainsi que l'enrôlement forcé dans des groupes armés, y compris des enfants et jeunes adultes. Dans le courant de juillet à décembre 2016, 650 incidents de protection ont été collectés dans 53 communes des régions du nord et du centre dont 56% à Gao (y compris Ansongo et Menaka), 29% dans la région de Tombouctou et 12% dans la région de Mopti. La restriction de l'accès humanitaire, les défis de ressources et de communication ont affecté l'amélioration des résultats des projets de monitoring et d'évaluation de protection à Kidal et dans plusieurs autres localités

- Violences sexuelles et liées au genre

La violence basée sur le genre est l'un des plus grands défis de protection auxquels les individus, les familles et les communautés sont confrontées au Mali et en particulier dans les régions du nord et du centre. Ces violations et les formes les moins reconnues de violence basée sur le genre - la violence conjugale, le mariage des mineurs, les mutilations génitales féminines, la traite des êtres humains, la violence physique et psychologique et le déni des ressources/d'opportunités - sont également commis avec une fréquence inquiétante. La violence sexuelle non seulement traumatise ses survivant(e)s, elle porte également atteinte à la résilience de la société, ce qui rend plus difficile la reconstruction et la réconciliation.

Il est important de noter que très peu de cas sont déclarés (et donc documentés) par peur des représailles et de la stigmatisation mais aussi du fait du faible accès aux populations et aux services de prise en charge holistique. Ceci peut s'expliquer également par le fait que la plupart des problèmes touchant les familles sont négociés et résolus par les leaders traditionnels en l'absence de l'administration, de la sécurité ou du système judiciaire.

Au cours de l'année 2016, le nombre total des cas de VBG rapporté est de 2 164 dont 99% des survivants sont des femmes et filles. Les types de VBG rapportés incluent les violences sexuelles (35%) dont 8% de cas de viols et 29% de cas d'agressions sexuelles, les agressions physiques (29%), les violences psychologiques et émotionnelles (16%) et autres.

Cette situation prévaut actuellement alors qu'environ 70% des localités dans les régions affectées par la crise n'ont pas de services de prise en charge de qualité. Même dans les localités couvertes, la réponse apportée est insuffisante aux besoins des survivant(e)s. Par conséquent, 57% n'ont pas bénéficié d'une assistance juridique, 63% des survivants n'ont pas accès aux services de Sécurité/Protection, 13% des survivant(e)s n'ont pas

bénéficié de services médicaux, 25% des survivant(e)s sont en besoin de réinsertion socioéconomique et 26% des survivant(e)s n'ont pas bénéficié de services d'hébergement en lieu sûr.

Le besoin en kits de prise en charge de viol est élevé dans la région de Mopti où seulement 20% des structures sanitaires disposent de ces kits. Ce besoin reste élevé aussi à Gao où 40% de ces kits sont disponibles alors qu'il est relativement faible dans la région de Tombouctou avec 60% de disponibilité de ces kits dans les structures de santé. Dans la région de Kidal, la région la plus affectée par des conflits armés, aucune information n'est encore disponible en raison de la faiblesse des interventions humanitaires sur les Violences sexuelles et basées sur le genre dans cette région.

Il est urgent et crucial de renforcer et d'étendre les interventions VBG afin d'assurer aux survivant(e)s des services de prise en charge holistiques (médical, psychosocial, sécuritaire et juridique) appropriés dans toutes les localités des régions du Mali affectées par la crise.

- Violations des droits des enfants

Les enfants au Mali sont fortement à risque de plusieurs violations notamment le recrutement forcé par les groupes armés, l'assassinat, les violences de type sexuel, les incidents de mines et d'engins explosifs improvisés, le manque d'accès à l'éducation scolaire, et l'occupation des écoles par les groupes armés, l'arrestation et la séquestration des enfants par les groupes armés ou forces de sécurité et la restriction de l'accès humanitaire (le MRM de 2016 montre une augmentation des violences graves commises contre les enfants dans le courant du dernier trimestre, 59 cas contre 47 cas au troisième trimestre de 2016)⁸

Au Mali, les risques de protection engendrés par la séparation familiale trouvent leur source aussi bien dans les crises que dans les pratiques socio-culturelles comme la « garde » des enfants chez les maîtres coraniques, l'enrôlement dans les groupes extrémistes religieux, et dans les groupes armés. Les conséquences sont multiples : l'abus et l'exploitation sexuelle, harcèlement, travail forcé, accès limité à l'école, l'utilisation des enfants par les groupes armés etc. Il y a également des risques potentiels liés aux problèmes de réinsertion des enfants dans leur milieu d'origine même après leur séjour dans les centres de rééducation sociale.

- Présence de mines, restes explosifs de guerre, engins explosifs improvisés et prolifération des armes légères et munitions

Les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans le nord et le centre du Mali depuis les crises de 2012. La menace explosive, qui se traduit par la présence des restes explosifs de guerre, des engins explosifs improvisés dans les régions concernées, influe sur la protection et la mobilité de la population civile et affecte le développement social et économique. Les efforts de stabilisation et de reconstruction post-crise sont entravés et la vulnérabilité des personnes vivant dans les zones affectées s'est accrue: pertes en vies humaines, blessures, handicap physique et conséquences psychosociales et socio-économiques, privation des populations de leurs moyens de subsistance (pâturages, champs, infrastructures communautaires), la fermeture de certaines routes par la présence des engins explosifs qui entrave aussi les actions humanitaires, le déploiement des forces de sécurité et des acteurs étatiques, et le retour des personnes déplacées et des réfugiés. L'utilisation grandissante des engins explosifs improvisés a causé une augmentation proportionnelle des victimes civiles et également obstrué la libre circulation des personnes et des biens. La prolifération des armes et des munitions continue d'attiser les tensions intercommunautaires, le banditisme et la criminalité avec des influences indirectes sur l'action humanitaire.

En 2016, le groupe de travail lutte anti mine humanitaire a enquêté dans 97 villages et nettoyé 537 315 mètres carrés alors que 1 858 restes explosifs de guerre (REG) identifiés ont été détruits. Comparativement aux années précédentes, le nombre de victimes d'engins explosifs improvisés a été plus élevé atteignant 70 morts parmi lesquels 17 civils et 184 blessés dont 157 militaires. La proportion des enfants et adolescents parmi les victimes civiles des restes explosifs de guerre a été plus élevée en 2016, soit 91,30% des civiles contre 72,22% en 2015.

- Manque/ difficultés d'accès à la justice, aux documents d'état civil et aux services de base

Depuis 2013, la situation des droits de l'homme (cf définition IASC) au Mali a continué d'être marquée par des

⁸ MRM (Monitoring and reporting mechanism on grave violation against children) dernier trimestre 2016.

violations diverses et des abus commis par les groupes et hommes armés, les forces armées maliennes, les groupes terroristes et entre les populations civiles. Les violences inter et intra-communautaires dans le nord et le centre du pays continuent de faire de nombreuses victimes. Les arrestations d'individus par les forces armées pouvant revêtir un caractère arbitraire continuent d'être documentées par les institutions de défense des droits de l'homme.

Les obstacles à l'accès à la justice pour les victimes de violations graves des droits de l'homme, tiennent sources des dysfonctionnements de l'administration judiciaire (ex. l'absence ou le manque de personnel judiciaire et pénitentiaire dans le nord et le centre en raison de l'insécurité), des conditions de détention, de l'insuffisance des soins médicaux, des mauvais traitements, de l'absence de cadre de protection des témoins devant les tribunaux et de manque de confiance dans le système judiciaire au sein de la population, et surtout de l'impunité persistante des auteurs, de l'insécurité et du poids culturel. Ces sources constituent une préoccupation majeure pour les acteurs de la promotion et de protection des droits de l'homme et affectent les victimes et les présumés auteurs. La justice transitionnelle soutenue par l'Etat, ne bénéficie pas suffisamment de l'encadrement et de renforcement de capacités des acteurs humanitaires. En 2016, seulement 16% des victimes de violations graves documentées ont bénéficié de l'assistance des services des droits de l'homme pour accéder à la justice.

Le déplacement forcé des personnes suite aux crises perpétrées a accru la perte des documents d'état civil faiblement livrés par les autorités nationales bien avant le déclenchement des hostilités en 2012 et surtout dans les régions du nord. Ce besoin d'accès aux documents est encore particulièrement présent au nord et au centre à cause de l'insécurité, de l'absence des autorités et des infrastructures étatiques. Il affecte le droit à la circulation de personnes et engendre des conséquences multiples, notamment la restriction des libertés de circulation, l'accès aux services de base, la difficulté de récupération des biens perdus pendant la crise, les mouvements de retour des personnes déplacées, les arrestations arbitraires et divers autres risques de protection.

Une étude sur l'identité légale et la documentation civile réalisée par NRC en janvier 2016 révèle que seulement 46% de la population dispose de carte d'identité nationale et 31% d'acte de naissance; elle est plus faible chez les personnes déplacées soit 20,9% d'acte de naissance.

V. Objectifs de la stratégie du cluster

1. Approche du cluster protection

L'approche du cluster protection dans la présente stratégie consiste à promouvoir la protection des populations affectées par les crises humanitaires et les calamités naturelles au Mali, et en particulier les plus vulnérables ; elle vise également à renforcer le partenariat stratégique avec le gouvernement et les acteurs nationaux en vue de préparer la transition de l'humanitaire au développement et aux acteurs étatiques

L'amélioration du mécanisme d'identification des problèmes de protection, leur analyse systématique et la mise en œuvre des plans de réponses aux besoins de la population civile seront des priorités du cluster. La stratégie tient compte des risques de protection auxquels sont exposées les populations du fait du caractère prolongé de la crise, de l'aggravation de la menace terroriste et de la persistance de la criminalité dans les régions du nord et du centre.

Tenant compte des difficultés d'accès humanitaire et de couverture des régions affectées par les crises, des besoins de financement des projets de protection et des besoins de formation des acteurs de protection, le cluster renforcera le partenariat stratégique avec le gouvernement et ses services décentralisés, les partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que les acteurs de développement. Il continuera le renforcement de capacités des acteurs de protection y compris étatiques et nationaux et de la collaboration avec les autres secteurs humanitaires afin de promouvoir la centralité de la protection, la cohésion sociale entre les communautés et

l'accès de la population aux services sociaux de base. Elle travaillera directement avec la population affectée pour la promotion des capacités communautaires et le développement des mécanismes de résilience qui permettent aux personnes vulnérables elles-mêmes de se protéger et de donner effet à leurs droits à la sécurité, à la protection, à l'assistance et au développement. Le cluster protection appuiera également la mise en œuvre par les autres secteurs, des 4 principes de protection transversale à travers la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action dans l'assistance humanitaire.

Etant donné le caractère politique et sécuritaire de la crise et de l'absence de l'autorité de l'état dans certaines localités des régions du nord et du centre, le plaidoyer sera un des outils fondamentaux de protection pour le cluster. Enfin, le renforcement du rôle de coordination et du leadership du cluster au niveau national et régional est nécessaire pour l'harmonisation des outils, la coordination des interventions, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie et de son plan d'action.

2. Objectif général

La mise en œuvre des aspects protection de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali fait partie intégrante de cette stratégie. Le cluster protection appuiera le renforcement du cadre juridique national de protection à travers le renforcement de capacité, la promotion des droits et les plaidoyers ainsi que le soutien au processus d'intégration de la Convention de Kampala en droit interne afin de « *Réduire la vulnérabilité des personnes affectées par la crise et renforcer la prévention des risques et la réponse de protection en faveur de la population cible* ».

3. Objectifs stratégiques

Au regard des besoins de protection de la population affectée, le cluster a identifié les problèmes prioritaires de protection et fixé les objectifs.

Problèmes prioritaires de protection	Objectifs de protection (stratégiques)
La violation des droits de l'homme, la persistance de la menace et la fragilisation de la réponse (étatique, humanitaire et communautaire) suite aux difficultés d'accès y compris humanitaire	Renforcer l'environnement protecteur par une analyse adéquate de la situation de protection des populations affectées et le renforcement de capacités des acteurs de protection y compris les autorités et la société civile
La restriction de l'environnement de protection de la population vulnérable face à la recrudescence des conflits communautaires, à la prolifération des armes légères, des mines, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés et face aux calamités naturelles	Renforcer la prévention et la réponse de protection des personnes affectées par la crise au Mali, y compris contre les menaces des mines, des engins explosifs et d'armes légères, les conflits communautaires et les calamités naturelles
L'étendu des violences basées sur le genre et le manque d'accès aux réponses intégrales, en particulier dans les régions du nord et du centre	Renforcer la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre dans le centre et le nord par la mise en œuvre de stratégies adéquates de référencement et de renforcement des services médicaux, psycho-sociaux et judiciaires
Les problèmes de protection des enfants et en particulier, les enfants associés aux groupes armés, les enfants séparés et enfants talibés, et le manque d'accès à l'éducation et aux soins adéquats.	Renforcer la prévention et la réponse en faveur des enfants victimes du conflit et de violations de droits
Application limitée de la protection transversale dans la réponse humanitaire à la crise malienne	Renforcer la compréhension et la mise en œuvre de la protection transversale par tous les acteurs de l'intervention humanitaires au Mali

Dans le cadre de cette stratégie, les principaux résultats attendus de chaque objectif stratégique sont détaillés pour permettre une meilleure définition des activités dans le plan d'action.

Objectif 1

Renforcer l'environnement protecteur par une analyse adéquate de la situation de protection des populations affectées et le renforcement de capacités des acteurs de protection y compris les autorités et la société civile

Résultats	Acteurs
Le système de monitoring de protection et d'alerte précoce est fonctionnel et les outils de collecte et d'analyse de données sont harmonisés	CP
Le mécanisme de suivi et de communication sur les mouvements de population est opérationnel et ponctuel	CMP
les matrices de protection sont régulièrement mises à jour pour identifier les besoins prioritaires de protection dans les régions du nord et du centre	CRP
Les mécanismes d'enquêtes et de reporting sur les violations des droits de l'homme sont opérationnels	AJED
L'assistance juridique aux victimes, la réponse judiciaire aux graves violations des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité sont assurées	AJED
La communication et les actions de plaidoyers sont régulièrement conduites auprès des autorités, de la MINUSMA et d'autres cibles en faveur de la protection et de l'assistance à la population affectée par la crise	CP, GCS
La capacité des acteurs de protection y compris étatiques, société civile et communauté locale est renforcée en termes de protection et d'assistance aux populations affectées	CP
L'implication des acteurs étatiques dans la coordination des clusters y compris des groupes thématiques est effective et le partenariat avec les acteurs de développement renforcé	CP, Groupes thématiques

Objectif 2

Renforcer la prévention et la réponse de protection des personnes affectées par la crise au Mali, y compris contre les menaces des mines, d'engins explosifs et d'armes légères, les conflits communautaires et les calamités naturelles

Résultats	Acteurs
Les capacités des acteurs étatiques, de la communauté et de la société civile sont renforcées en termes de prévention, gestion des conflits et des risques liés aux mines, restes explosifs de guerre, engins explosifs improvisés et armes légères et de petit calibre.	Acteurs Cohésion sociale, LHAM
Les victimes de calamités, des mines, restes explosifs de guerre, engins explosifs improvisés, armes légères et de petit calibre sont identifiées, assistés ou référés pour un soutien approprié	LHAM
Les conflits récurrents sont répertoriés et les actions de cohésion sociale et de rapprochement communautaire sont mises en œuvre avec une collaboration renforcée des autorités et de la communauté	Acteurs de cohésion sociale, MP, acteurs étatique et communautés

Objectif 3

Renforcer la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre dans le centre et le nord par la mise en œuvre de stratégies adéquates de référencement et de renforcement des services médicaux, psychosociaux et judiciaires

Résultats	Acteurs
Les services de prise en charge (PEC) médicale, psycho-sociale, juridique et judiciaire des survivants des VBG sont mis en place et renforcés	Sous cluster - VBG
Les risques de protection relatifs aux violences sexuelles et basées sur le genre sont réduits	Sous cluster - VBG
La capacité de l'état et des acteurs de VBG est renforcée dans la prévention, la protection et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre	Sous cluster - VBG
Le système de collecte des données GBVIMS est opérationnel pour appuyer la programmation et le plaidoyer	Sous cluster - VBG

Objectif 4

Renforcer la prévention et la réponse en faveur des enfants victimes du conflit et de violations de droits

Résultats	Acteurs
Un système national d'information sur la protection de l'enfant est opérationnel (MRM, CPIMS+)	Sous cluster de Protection de l'Enfant
La prévention et la réponse aux besoins de protection de l'enfant sont assurées	Sous cluster de Protection de l'Enfant
La capacité de l'état et des acteurs de protection des enfants est renforcée dans la prévention et la réponse aux problèmes de protection des enfants	Sous cluster de Protection de l'Enfant

Objectif 5

Renforcer la compréhension et la mise en œuvre de la protection transversale par tous les acteurs de l'intervention humanitaires au Mali

Résultats	Acteurs
Un plan d'action pour la promotion et le suivi des principes de la protection transversale est disponible et opérationnel	Cluster protection, OCHA, ICC, EHP
Les 4 principes de protection transversale sont connus, respectés et mis en œuvre dans toute l'action humanitaire	Acteurs humanitaires

VI. Collecte de données, d'analyse de protection et de partage d'information

L'obtention régulière, la mise à jour et l'analyse systématique de l'information sur les problèmes de protection et l'évaluation participative avec les populations cibles sont des conditions nécessaires pour la prise de décision sur les activités, le plaidoyer et la planification stratégique du cluster protection et de la communauté humanitaire sous la coordination de la Coordinatrice Humanitaire. Depuis 2014, suite à la réduction progressive des ressources financières et humaines pour les projets de protection dans l'opération du Mali (10% en 2015 et 6% en 2016) et compte tenu de la restriction de l'accès humanitaire, les projets de monitoring de protection et d'alerte précoce ont faiblement été mis en œuvre les deux dernières années affectant conséquemment la qualité de l'analyse de protection.

Le cluster protection renforcera ses capacités à systématiser et consolider les données quantitatives et qualitatives des systèmes de monitoring (GBV-IMS, MARA, MRM, DTM, Protection monitoring et autres systèmes de suivi de violations et abus de droits) et à produire des rapports réguliers et des rapports thématiques.

Les activités prévues par le cluster protection consistent à :

- Renforcer la gestion d'information : collecte et d'analyse de protection Harmoniser les outils de monitoring et d'évaluation de protection et renforcer la capacité des acteurs de protection et en particulier ceux du terrain sur l'utilisation des outils de collecte et de transmission de données
- Mobiliser les acteurs de protection pour la collecte et l'analyse de données de protection
- Continuer le suivi des mouvements de population et renforcer la présentation désagrégée des données de la population suivant leur vulnérabilité.
- Mettre en place des bases de données qualitatives et quantitatives de protection.
- Organiser des missions conjointes d'évaluation de protection conformément aux standards de monitoring de protection communautaire pour des fins d'analyse plus fine des problèmes importants ou thématique de protection

Le cluster protection devra produire et partager régulièrement avec les acteurs clés, les produits d'analyse suivant:

- Alertes sur des incidents de protection et les mouvements de population, y compris les mouvements transfrontaliers,
- Rapports d'évaluation de protection
- Bulletins mensuels de protection,
- Matrice de protection relatif à l'identification des zones ou axes à risque (chaque deux mois)
- Rapports de mouvements ponctuels de population
- Rapports mensuels de tendances de mouvement de population/ DTM
- Rapports MRM
- Rapports mensuels GBV-IMS
- Rapports mensuels sur les thématiques de protection

VII. Stratégie de plaidoyer du cluster protection

La crise en au Mali se reconnaît de sa forte complexité, de causes historiquement profondes et caractérisée par la variété de sa dimension sécuritaire, politique, humanitaire et en protection.

La réponse de protection, en dépit de son acteur, gouvernement ou acteurs non étatiques, forces internationales ou acteurs humanitaires, est encore largement insuffisante dans plusieurs parties des régions du nord et du centre. Etant donné l'absence de l'état dans certaines de ces localités et tenant compte du mandat de protection des civils (PoC) de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), le cluster protection utilisera le plaidoyer comme un des principaux outils pour la protection physique de la population affectée par les crises et pour faciliter l'accès humanitaire dans les régions du nord et du centre.

Le cluster doit jouer un rôle fondamental de plaidoyer. Il réunit des ONGs nationales et internationales (quelques-unes avec des capacités particulières de plaidoyer) et des agences onusiennes avec des mandats et des expertises importantes de plaidoyer. Il est représenté à l'EHP, à l'Inter-Cluster, à la CIMCOORD, au GIAC, aux réunions du Groupes de Travail de la Protection des Civils de la MINUSMA (niveau national et régional) et à d'autres instances de coordination humanitaires. Ses rapports guident la prise de décision à chaque instance de coordination. Il est soutenu par le Cluster Global de Protection à Genève, qui peut aussi aider à relayer des messages à haut niveau.

L'objectif général des activités de plaidoyer est de promouvoir les normes, les politiques et les pratiques conformes aux standards internationaux pour les acteurs ayant des responsabilités de protection, ou ceux ayant une influence importante dans la protection des personnes affectées par la crise. Pour le cluster protection, la

stratégie de plaidoyer devra être étroitement liée à l'amélioration de l'accès humanitaire et de l'environnement protecteur dans les régions du nord et du centre, le renforcement des capacités de collecte et d'analyse de l'information de protection, et en particulier en ressources financières et humaines.

Les objectifs spécifiques du plaidoyer:

- La protection adéquate des populations civiles sous la menace imminente de violences physiques, en particulier à travers des capacités accrues et des réponses améliorées des autorités civiles et militaires et des forces internationales
- L'attention sur les principales violations et les abus qui menacent la sécurité, la dignité et l'intégrité des personnes en tant qu'êtres humains.
- L'attention pour une meilleure prise en compte et le suivi des recommandations et des plaidoyers du cluster protection par les autorités civiles et militaires et la MINUSMA au niveau régional et national.
- Une compréhension adéquate des mandats de protection et les opérations de la communauté humanitaire par la population civile et toutes les parties aux conflits
- L'amélioration de la protection et de l'assistance humanitaire dans ses aspects d'analyse de besoins, de portée et d'intégration des principes de la protection transversale pour renforcer la redevabilité de la réponse humanitaire aux communautés affectées.
- L'appui et le renforcement des capacités des structures nationales et locales et le travail avec les communautés locales pour réduire les risques de protection
- Le soutien financier et humain en faveur du secteur protection afin de mettre en œuvre les projets approuvés dans le plan de réponses humanitaires.
- La réponse adéquate aux recommandations émanant des matrices régionales bimensuelles de protection par les autorités civiles et militaires et la MINUSMA

Les activités prévues sont les suivantes :

- Formations des membres du cluster sur les principales stratégies de plaidoyer et de gestion efficace de l'information
- Plaidoyer pour la sécurisation des zones nécessitant le renforcement de l'environnement protecteur auprès des autorités, de la coordination humanitaire et de la MINUSMA
- Analyses et interventions régulières dans des réunions de l'Inter-Cluster, CIMCOORD, l'EHP, Protection des Civils de la MINUSMA et autres instances de coordination
- Réunions, négociations et activités de plaidoyer avec des autorités militaires et civiles et avec d'autres groupes cibles
- Emission des documents publics de plaidoyer
- Ateliers de formation pour les acteurs humanitaires sur la protection transversale et autres aspects de protection
- Contribution à l'élaboration de la stratégie de la MINUSMA pour la Protection des Civils etc.

VIII. Mécanisme de coordination du cluster, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

1. Coordination et leadership du cluster protection

L'atteinte des objectifs stratégiques du cluster, tel que défini dans la présente stratégie, requiert le renforcement du rôle de coordination et de leadership du cluster au niveau national et régional ainsi que dans ses aspects thématiques. La représentativité effective des acteurs étatiques dans les structures de coordination sera également essentielle.

L'agence lead du cluster protection est le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). Il assure la coordination du cluster et la co-facilitation est assurée en 2017 par le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC).

La structure de coordination du cluster protection se présente comme suit :

- Un cluster national (CP) actif à Bamako et son groupe consultatif stratégique (GCS),
- Trois clusters régionaux (CPR) à Gao (qui prend en compte le cluster de Menaka), Mopti et Tombouctou; la création d'un cluster en perspective à Kidal
- Cinq sous-groupes thématiques actifs à Bamako et dans certaines régions
 - Le sous cluster violences basées sur le genre ayant pour lead UNFPA et le MPFEF (Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille) comme le co-lead ; il est présent à Bamako, Mopti, Gao et Tombouctou.
 - Le sous cluster protection de l'enfance avec pour lead l'UNICEF et la DNPE (Ministère de la promotion de la femme et de l'enfance) comme le co-lead, présent à Bamako, Mopti, Gao et Tombouctou
 - Le groupe de travail lutte humanitaire anti-mines ayant pour lead UNMAS, présent à Bamako, Mopti, Gao et Tombouctou
 - Le groupe de travail (AJED) accès à la justice et l'état de droit (y compris l'accès aux documents d'état civil) avec pour lead OHCHR et l'ONG DEMESO comme co-facilitateur et présent à Bamako
 - La Commission mouvement de population (CMP) ayant pour lead l'OIM et le co-lead DNDS (du Ministère de la solidarité et de l'action humanitaire), présente à Bamako, Mopti, Gao et Tombouctou

Au regard de la recrudescence des conflits intercommunautaires, le cluster développera une matrice sur les conflits récurrents et une stratégie de prévention des risques et de gestion des violences perpétrées par les conflits communautaires.

Le cluster protection devra assurer une interprétation et une communication efficace et régulière sur tous les documents et outils de coordination afin de soutenir une participation diversifiée et riche au sein du cluster tant au niveau national, régional que local. Les membres devront activement participer et contribuer aux travaux du cluster protection conformément aux lignes directrices d'IASC...

Les membres qui participent au cluster protection sont les agences des Nations Unies (NU) de protection, les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales de protection, la société civile, les leaders communautaires et les représentants du gouvernement malien (des ministères et des directions et services en charge de la protection de la population). Le cluster protection collabore étroitement avec les bailleurs de fonds et les autres structures de protection en particulier la MINUSMA, le CICR et les associations de la Croix Rouge tous en leurs qualités d'observateurs.

Tous les membres et observateurs du cluster protection participent aux sessions et aux activités du cluster. La représentation des membres et observateurs aux réunions des clusters et des groupes thématiques de protection au niveau national comme régional se fait à travers un personnel désigné et/ou son suppléant qui ont compétence de protection et de prise de décision. Chaque participant devra prendre connaissance des documents stratégiques du cluster et contribuer / répondre à temps réel aux multiples demandes et sollicitations de la coordination des clusters et groupes thématiques, de la coordination humanitaires ainsi que de la protection globale à Genève.

Le cluster protection et ses différents organes subsidiaires assurent la coordination des activités de protection, l'identification et l'analyse des problèmes de protection, la réponse aux problèmes de protection identifiés, la sensibilisation, le plaidoyer et le renforcement des capacités des partenaires. Les réunions plénières du cluster national, du groupe consultatif stratégique et des clusters régionaux, ainsi que celles des groupes thématiques

ont lieu une fois par mois et plus en cas de besoin, en particulier dans les régions. L'ordre du jour de chaque réunion du cluster doit prendre en compte la mise à jour du contexte humanitaire en protection, les résultats et les gaps en protection.

Le groupe consultatif stratégique (GCS) du cluster protection au niveau national est chargé du suivi, de l'ajustement de la stratégie de protection et de la prise de décisions en conformité avec la stratégie générale sur les activités du cluster non détaillées dans la stratégie. Il est en charge de la prise de décision sur les activités de plaidoyer. Le GCS fonctionne sous la direction du coordinateur du cluster. Il est composé du co-facilitateur du cluster, des agences/organisations avec des responsabilités de gestion du cluster, des sous-clusters et groupes de travail de protection, d'un représentant des acteurs étatiques de protection, d'un représentant d'OCHA, un représentant de la Protection des Civils de la MINUSMA, deux représentants des ONG nationales de protection et deux des ONG internationales qui faciliteront la liaison avec les forums des ONGs pour des effets de complémentarité et de synergies des activités de plaidoyer. Le GCS se réunit bi-mensuellement ou de façon ad-hoc au gré des circonstances. Il est convoqué par la coordination nationale du cluster protection.

2. Suivi et évaluation de la stratégie de protection

La situation au Mali est particulièrement instable dans les régions du nord et du centre depuis l'avènement de la crise en 2012, et un grand nombre d'obstacles sécuritaires et politiques ne permettent toujours pas la pleine réalisation des objectifs fixés par la communauté humanitaire, particulièrement en termes de protection. L'intégration des 4 principes de protection transversale et la centralité de la protection dans la réponse humanitaire constituent des priorités d'action du cluster protection. Ainsi, le plan d'action de la présente stratégie se doit d'être réaliste dans ses attentes, mais aussi d'avoir un mécanisme permettant de faire le suivi des actions proposées de manière régulière, de comprendre les blocages éventuels et de proposer des solutions afin d'atteindre les objectifs fixés. Ce plan d'action proposera non seulement des actions concrètes mais aussi des résultats attendus pour chaque thème afin d'orienter au mieux l'action de la communauté humanitaire.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation, qui comprend les membres du GCS aura des réunions bimensuelles pour étudier les actions mises en œuvre dans le cadre de la présente stratégie et de son plan d'action, évaluer les obstacles tels que présentés par les partenaires lors des réunions du cluster protection au niveau national et régional ou d'échanges bilatéraux et proposer des solutions. Les solutions peuvent concourir aux activités de plaidoyer où en termes de ressources, pour améliorer et renforcer la réponse de protection en fonction des objectifs. Les recommandations des réunions seront présentées à l'Inter-Cluster, à l'EHP, et pour les aspects de protection physique des civils, à la CIMCOORD et la MINUSMA POC. Le co-facilitateur du cluster sera le point focal du mécanisme de suivi et de l'évaluation au sein du cluster protection et sera en charge d'organiser les activités de suivi, en coordination avec les acteurs de protection sur le terrain.

Un rapport d'évaluation final sera produit, mettant en avant non seulement les résultats obtenus, mais aussi les bonnes pratiques et les obstacles rencontrés, ainsi que les échecs. Dans ce contexte, le mécanisme de suivi et évaluation permettra de produire une analyse réaliste des possibilités de la communauté humanitaire à répondre aux besoins de protection identifiés en fonction de la crise et de ses évolutions mais aussi de celle des services étatiques. Ce mécanisme, qui cherche à optimiser la réponse de protection, servira aussi pour l'amendement de la prochaine stratégie de protection en vue d'orienter et de faciliter la transition de l'humanitaire au développement et aux autorités.

----- Fin -----